

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR14.13PR
concernant**

**la demande d'un crédit d'investissement de Fr. 371'000.--
pour le renouvellement de la conduite d'eau potable et défense incendie
sur le site des Ateliers AIT-CFF**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 27 mai 2014.

Elle était composée de Mesdames Joëlle BETTEX, Marceline MILLIoud, Monique MÜLLER, Joanne MÜLLER remplaçant Jean-Claude PEREY et Messieurs Guy ANGÉLOZ, Mathias HUMBERT, Walter MÜLLER et du soussigné, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de Madame la Municipale Gloria CAPT, de Monsieur Phillippe GENDRET - chef du service des énergies - et de Monsieur Olivier SCHMID. Nous les remercions pour les explications concernant ce préavis et pour les réponses qu'ils ont apportées à la Commission.

Cette demande de crédit d'investissement de Fr. 371'000.-- pour le renouvellement de la conduite d'eau potable et défense incendie sur le site des ateliers CFF est le résultat d'une saga qui dure depuis plusieurs années.

Litige avec les CFF, changements de lois, demande d'arbitrage pour enfin parvenir à cette convention entre la Municipalité et la régie des Chemins de fers fédéraux.

Cette histoire ressemblait à un vrai sac de nœuds. Cette conduite, à l'origine financée et construite par les CFF, faisait l'objet d'une convention qui stipulait que cette conduite était propriété des CFF et que ceux-ci étaient responsables de son entretien.

Il y a quelques années, ladite conduite ayant besoin d'être remplacée, les CFF se sont appuyés sur une nouvelle loi en vigueur pour demander le financement complet de cette conduite à la Commune pour un montant de Fr. 1'300'000.--.

La Commune, invoquant la convention de 1901, a contesté le paiement de ces travaux car cette conduite appartient aux CFF. Ne trouvant aucun terrain d'entente entre les deux parties, un arbitrage a été demandé.

Finalement, l'arbitrage a admis l'excès de prétentions de la part des CFF.

Une nouvelle estimation du coût des travaux a été réalisée et le montant pour la réalisation de la nouvelle conduite a été estimé à environ Fr. 749'000.--. Somme finalement partagée à parts égales entre la Commune et les CFF, d'où la demande d'un crédit de Fr. 371'000.--.

Les travaux ont déjà été effectués par le SEY et une bonne partie de la somme a déjà été engagée par la Commune. Il reste actuellement la somme de Fr. 86'956.-- à solder.

La Commission relève le bon travail effectué par le Service des Energies dans ce dossier, notamment dans les négociations avec les CFF ainsi que dans le suivi du dossier qui s'est révélé épineux à gérer.

De plus, nous pouvons peut-être espérer de prochaines rentrées sous formes de taxes de raccordement qui devraient au final rendre cette opération positive pour la commune.

Conclusions :

Vu ce qui précède et au vu des réponses apportées par la délégation municipale, la Commission vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

Pour la Commission

Roland Villard

